

Avenant N°6 du 29 novembre 2013 à la convention collective de travail des paysagistes et entrepreneurs de jardins du Canton de Vaud

Les parties à la convention collective de travail susmentionnée du 1^{er} janvier 2007 conviennent de modifier celle-ci, avec effet au 1^{er} janvier 2014, comme il suit :

Article 8 - Salaires

8.1 Le barème des salaires, en vigueur dès le 1^{er} janvier 2014, est établi de la manière suivante (les salaires mensuels sont calculés sur la base de 2'200 heures annuelles) :

	A l'heure	Salaires mensuels minimaux
A1) Contremaître, titulaire d'un brevet de contremaître ou d'une qualification équivalente reconnue par l'employeur, capable de diriger 3 collaborateurs et plus après un temps d'essai de 6 mois dans cette fonction		
- salaire minimum	30.00.....	5'503.-
A2) Chef d'équipe titulaire d'un CFC, d'une formation officielle correspondante, reconnue dans un pays de l'UE, ou d'une qualification équivalente reconnue par l'employeur, capable de diriger 1 à 2 collaborateurs et plus, après un temps d'essai de 6 mois dans cette fonction		
- salaire minimum	27.60.....	5'063.-
B) Jardinier qualifié titulaire d'un CFC, d'une formation officielle correspondante, reconnue dans un pays de l'UE, ou au bénéfice d'une formation jugée équivalente		
B1) - salaire minimum dès la 3 ^{ème} année après l'obtention du CFC.....	26.40.....	4'843.-
B2) - salaire minimum dès l'obtention du CFC	24.75.....	4'541.-
C) Aide-jardinier		
C1) AFP et aide-jardinier sans CFC dans la branche mais au bénéfice d'une expérience de 4 ans dans le métier		
- salaire minimum	23.20.....	4'257.-
C2) AFP et aide-jardinier sans CFC dans la branche mais au bénéfice d'une expérience de 2 ans dans le métier		
- salaire minimum	22.45.....	4'119.-

C3) Aide-jardinier en formation (sans CFC dans la branche,
avec une expérience inférieure à 2 ans dans le métier)

- salaire minimum20.40.....3'743.-

Au mois

D) Apprenti: CFC 1 ^{ère} année	930.-
2 ^{ème} année	1'240.-
3 ^{ème} année	1'750.-
AFP 1 ^{ère} année	700.-
2 ^{ème} année	930.-

JARDINSUISSE-VAUD

Stéphane Krebs
Président

Jérôme Simon-Vermot
Secrétaire

SYNDICAT UNIA

Secrétariat central

Renzo Ambrosetti
Co-Président

Nico Lutz
Secrétaire centrale

Région Vaud

Jean Kunz
Secrétaire régional

Pietro Carobbio
Responsable construction

Renzo Ambrosetti
Paudex, le 29 novembre 2013

Jean Kunz

Pietro Carobbio